



PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE

04-0111-21	Modification de l'heure de la séance ordinaire du 10 mai 2021
-------------------	--

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-074 ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du 10 mai 2021 se tiendra par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De modifier l'heure de la séance ordinaire du 10 mai 2021 à 18 h 30 au lieu de 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Martin Bonhomme
Greffier adjoint
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue